

— Coût de la formation

Formation continue

La formation continue est destinée aux personnes qui soit sont en activité, soit sont inscrites à Pôle emploi, soit ont interrompu leurs études initiales depuis plus de 2 ans, soit ont plus de 28 ans.

Le coût de la formation, suivie sur l'année universitaire 2011-2012, est de **3 200 €**, tout compris.

Nota : il est également possible de suivre le programme sur plus d'une année universitaire.

Pour les avocats, le D.U. Contentieux international des affaires est pris en compte au titre de la formation continue obligatoire.

Pour les magistrats, une prise en charge par l'ENM est possible.

Formation initiale

Est en formation initiale l'étudiant qui n'a pas interrompu ses premières années d'études depuis plus de 2 ans.

Le coût de la formation, suivie sur l'année universitaire 2011-2012, est de **500 €**, sans compter les frais d'inscription à l'UPEC.

Nota : il est également possible de suivre le programme sur plus d'une année universitaire.

— Renseignements —

FACULTE DE DROIT DE L'UPEC

Mme Kamila BROWARSKA (A216)

83-85, av. du Général de Gaulle
Créteil (M^o Ligne 8 : Créteil - L'Echat)
(adresse postale au 61 de la même avenue, 94000 Créteil)

Tél. : 01 56 72 60 27

Fax. : 01 56 72 60 53

kamila.browarska@u-pec.fr

<http://droit.u-pec.fr>

<http://www.contentieux-international.net>



Diplôme Universitaire

Formation initiale & continue

Direction

Marie-Elodie ANCEL

Agrégée des Facultés de droit

*Professeur à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
(UPEC)*

— Pour qui ? —

Pour toute personne qui souhaite :

- **comprendre** les particularités du contentieux international des affaires,
- **anticiper** les difficultés que ce contentieux soulève,
- **actualiser** ses connaissances en droit des conflits de juridictions et de l'arbitrage international,

grâce à une équipe d'universitaires et de praticiens hautement spécialisés, selon une méthode synthétique et pratique, faisant une large place aux applications concrètes et conduisant à un diplôme de niveau Bac+5.

- > **Magistrats**
- > **Avocats**
- > **Directeurs juridiques**
- > **Juristes d'entreprise...**
- > **Etudiants titulaires d'un M1 ou d'un M2 en droit, ou d'un diplôme équivalent**

Sélection : sur dossier

Effectif maximum : 35 personnes

Langue : français principalement

Lieu : Paris principalement

— Intervenants —

Universitaires

Pr. Marie-Elodie ANCEL

Pr. Gilles CUNIBERTI

Pr. Emmanuel GAILLARD

Pr. Cyril NOURISSAT

Professionnels

Jean-Pierre ANCEL, Ancien Président,
Cour de cassation

Carla BAKER-CHISS, Avocat,
Meyer Fabre Avocats (Paris)

Emmanuel JOLIVET, Conseiller
général, Cour d'arbitrage de la CCI

Rita NADER, Avocat,
Clifford Chance (Paris)

Jean-Pierre REMERY, Conseiller,
Cour de cassation

Anne-Véronique SCHLAEPFER,
Avocat, Schellenberg Wittmer (Genève)

Jean-Jacques ARNALDEZ, Ancien
Greffier adjoint, CIJ

Yas BANIFATEMI, Avocat,
Shearman & Sterling (Paris)

Alexandre MALAN, Avocat,
BM Avocats (Paris)

Philippe PINSOLLE, Avocat,
Shearman & Sterling (Paris)

Anne REYNAUD, Avocat,
(Paris)

Laurence WYNAENDTS, Avocat,
Clifford Chance (Paris)

— Programme & principaux objectifs —

Les 5 modules se déroulent **d'octobre à mai**,
à raison de **2 ou 3 jours successifs par mois**.

Il est possible de suivre le programme sur **une année ou plus**.

Module 1 (35 heures)

CONTENTIEUX INTRA- & EXTRA-COMMUNAUTAIRE COMPETENCE

- > Connaître le règlement du conflit de lois devant un juge étatique
- > Connaître les règles de compétence internationale
- > Maîtriser ces règles par des accords appropriés
- > Détecter et gérer les conflits de procédures

Module 2 (30 heures)

ARBITRAGE INTERNATIONAL COMPETENCE ARBITRALE

- > Mesurer la portée et l'efficacité d'une clause d'arbitrage
 - > Savoir rédiger une clause d'arbitrage
- > Connaître les règles de la procédure arbitrale
- > Résoudre un conflit de lois devant un tribunal arbitral

Module 3 (35 heures)

CONTENTIEUX INTRA- & EXTRA-COMMUNAUTAIRE EXECUTION

- > Utiliser ou combattre en France un jugement étranger
- > Connaître l'intérêt et les limites du titre exécutoire européen
- > Obtenir du juge français des mesures provisoires transfrontières
- > Savoir réagir en cas de faillite internationale

Module 4 (30 heures)

ARBITRAGE INTERNATIONAL CONTROLE DES SENTENCES & PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

- > Utiliser ou combattre une sentence, en France et à l'étranger
 - > Connaître les régimes de protection des investissements
 - > Maîtriser l'arbitrage devant le CIRDI

Module 5

OPTIONS au choix :

- < *International Arbitration: A Comparative Law Approach* (20 heures)
- < Stage d'application
- < Exercice de synthèse